

REGLEMENT DE L'ANIMATION « QUIZZ A LA SANTE DE LA VIGNE »

Article 1

BAYER S.A.S., Société par Actions Simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 113 084 535 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 562 038 893, ayant son siège social au 16, rue Jean-Marie Leclair, 69009 Lyon, France, organise en France métropolitaine (Corse comprise) pour son activité Bayer CropScience, Crop Protection France (ci-après désignée « BAYER ») à compter du 1^{er} mai 2010 et jusqu'à épuisement des dotations, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, sur son site « A la santé de la vigne ».

Article 2

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique, majeure au jour de la participation, se connectant sur le site <http://www.alasantedelavigne.fr>, à l'exception des membres du personnel de BAYER S.A.S. et de leurs familles.

Une seule participation par personne sera acceptée et un seul lot par personne sera attribué

Article 3

Pour participer à l'opération, les participants doivent se connecter sur le site « à la santé de la vigne ».

Les participants doivent répondre correctement aux 5 questions et compléter leurs coordonnées (Nom, prénom et coordonnées complètes) sur le formulaire en ligne.

Article 4

Sont mis en jeu dans le cadre de cette opération :

300 boîtes de 4 drop-stop d'une valeur de 4 euros TTC la boîte.

Article 5

Les gagnants recevront leur dotation par courrier postal au plus tard 6 (six) semaines environ à compter de la date de leur participation au jeu.

Article 6

Les frais de connexion (hors connexions par ADSL, câble ou liaisons spécialisées) seront remboursés sur simple demande écrite adressée à BAYER S.A.S.- Quizz à la santé de la vigne -

16, rue Jean-Marie Leclair- CP 90106 - 69266 LYON cedex, sur la base d'un temps de connexion moyen de 10 minutes, au tarif d'appel local France Télécom en vigueur.

La demande devra être adressée dans un délai de 3 (trois) mois suivant la date de participation au jeu, le cachet de la Poste faisant foi. Cette demande devra préciser obligatoirement les nom et prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du participant enregistrée sur le jeu ainsi que la date et l'heure de participation. Une photocopie de la facture détaillée de téléphone indiquant clairement la date, l'heure de participation et le montant de la communication, ainsi qu'un RIB ou RIP devront être joints à cette demande qui pourra faire l'objet d'un remboursement du timbre au tarif lent.

Article 7

En cas de force majeure ou d'évènement indépendants de sa volonté, BAYER pourra modifier les dotations, sa responsabilité ne pourra être engagée. Toutefois BAYER s'efforcera de les remplacer par des objets ou prestations équivalents de valeur égale ou supérieure

Les dotations prévues à l'article 4 du présent règlement ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont incessibles.

Article 8

La société BAYER ne saurait être responsable au cas où ce jeu venait à être annulé ou écourté pour cause de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 9

Seront considérées comme nulles les participations comportant des coordonnées incomplètes, illisibles, raturées, erronées, falsifiées ou comportant une fausse qualification professionnelle. Seront également nulles les participations de personnes n'ayant pas la qualité pour jouer telle que précisée à l'article 2 du présent règlement.

Article 10

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, règlement en tous points conforme à l'original déposé chez Maître PERRIER, Huissier de Justice Associé de la SELARL BOUCHARLAT-PERRIER, 2 rue Childebert, 69002 LYON où il peut être consulté et obtenu sur simple demande.

Il peut également être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

BAYER S.A.S.- Quizz à la santé de la vigne - 16, rue Jean-Marie Leclair- CP 90106 - 69266 LYON cedex. Les frais de demande de communication du règlement seront remboursés sur demande écrite jointe sur la base du tarif lettre, au tarif lent en vigueur (envoi de moins de 20 grammes), en joignant un RIB ou un RIP. La date limite à laquelle cette demande de

remboursement doit être envoyée est la date de clôture de l'animation, le cachet de la Poste faisant foi.

Article 11

Tous les textes portant mention de l'animation figurant sur les documents BAYER sont considérés comme les annexes du présent règlement.

Article 12

Les données fournies par les participants lors de la présente animation pourront être utilisées par BAYER dans le cadre d'un traitement informatique.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'adresse suivante : BAYER S.A.S. - Quizz à la santé de la vigne - 16, rue Jean-Marie Leclair - CP 90106 - 69266 LYON cedex.

Article 13

Toute contestation ou réclamation relative à cette animation ne pourra être prise en compte que dans un délai de deux (2) mois à partir de la fin de l'animation.

EXTRAIT DU REGLEMENT

BAYER S.A.S. inscrite au RCS de Lyon sous le numéro 562 038 893 organise un jeu concours gratuit ouvert à toute personne se connectant sur le site « à la santé de la vigne » à l'exception des membres du personnel de Bayer S.A.S. et de leurs familles.

Pour participer à l'opération, les participants doivent répondre correctement aux 5 questions et compléter leurs coordonnées (Nom, prénom et coordonnées complètes) sur le formulaire en ligne.

Sont mis en jeu dans le cadre de cette opération :

300 boîtes de 4 drop-stop d'une valeur de 4 euros TTC la boîte.

Le règlement complet de cette animation est disponible sur simple demande écrite adressée à : BAYER SAS - Quizz à la santé de la vigne - 16, rue Jean-Marie Leclair- CP 90106 - 69266 LYON cedex, ou auprès de Maître PERRIER, Huissier de Justice Associé de la SELARL BOUCHARLAT-PERRIER, 2 rue Childebert, 69002 LYON, chez lequel il est déposé.